

Conditions de l'action « Feuille d'érable en or pour chaque 500e inscription »

1. Organisateur

Cette action est organisée par le **Comptoir de l'Or (Goudprijs B.V.)** basé à Klaaswaal, aux Pays-Bas (ci-après : « Organisateur »).

2. Participation

1. La participation à cette action est gratuite et sans obligation d'achat.
2. La participation est possible en s'inscrivant au bulletin d'information de l'Organisateur via les formulaires d'inscription fournis.
3. La participation est ouverte aux personnes physiques qui :
 - sont âgées d'au moins **18 ans** ; et
 - résident aux **Pays-Bas, en Belgique ou en Allemagne**.
4. **Une (1) seule participation est autorisée par adresse électronique** pendant toute la durée de l'action.
5. **Les abonnés actuels au bulletin d'information qui se sont inscrits avant le 1er mars 2026 ne peuvent pas participer à** cette action.
6. L'organisateur se réserve le droit de **vérifier les adresses électroniques** et de déclarer la participation invalide si :
 - l'adresse électronique s'avère incorrecte, incomplète ou indisponible ;
 - l'adresse électronique n'appartient pas au participant ;
7. Les employés de l'Organisateur, de ses filiales et de ses partenaires directement impliqués sont exclus de la participation.

3. Mécanisme de l'action

1. **Chaque 500e nouvelle inscription valide au bulletin d'information** est éligible pour le prix.
2. Le décompte des participations sera basé sur le système interne de l'Organisateur.
3. Seules les inscriptions entièrement et correctement remplies et accompagnées d'une **adresse électronique vérifiable** seront prises en compte pour la détermination du 500e soumissionnaire.
4. Si, pour des raisons techniques, il n'est pas possible de déterminer exactement qui est le 500e participant, l'Organisateur se réserve le droit de considérer la prochaine inscription valide comme étant l'inscription gagnante.

5. L'action prend fin le 1^{er} janvier 2027

4. Prix

1. Le prix consiste en **une (1) pièce de monnaie Feuille d'érable en or pesant 1 gramme.**
 - Pendant la période de l'action, un maximum de 100 pièces d'un gramme de la Feuille d'érable en or sera attribué.
2. Le prix est :
 - lié à une personne ;
 - non transférable ;
 - non échangeable contre de l'argent, d'autres produits ou services.

5. Annonce et attribution

1. Le participant identifié comme étant le 500^e inscrit valide sera personnellement informé par l'intermédiaire de l'adresse électronique fournie.
2. Si le gagnant ne répond pas dans les **14 jours suivant la notification**, il perdra son droit au prix.
3. S'il s'avère que des informations incorrectes, incomplètes ou trompeuses ont été fournies, le droit au prix sera perdu.

6. Frais d'expédition et taxes

1. Le prix sera envoyé gratuitement à une adresse valide aux Pays-Bas, en Belgique ou en Allemagne.
2. Si l'expédition n'est pas possible en raison d'une adresse incorrecte ou incomplète, le droit au prix sera perdu et l'organisateur désignera le participant suivant ('numéro 501') comme gagnant.
3. Les éventuels taxes, droits d'importation ou autres prélèvements découlant de la réception du prix seront, dans la mesure où la loi le permet, à la charge du gagnant.

7. Données personnelles et vie privée

1. Les données personnelles seront traitées conformément au **règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la politique de confidentialité de l'Organisateur. Les données personnelles des participants seront traitées pour

- l'exécution de cette action et l'attribution et l'envoi du prix en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point b du RGPD (exécution d'un contrat), et
 - l'envoi du bulletin d'information et des communications commerciales en vertu de l'article 6, paragraphe 1, point a du RGPD (consentement).
2. Les participants peuvent à tout moment retirer leur consentement à recevoir le bulletin d'information en cliquant sur le lien de désinscription figurant dans celui-ci. Le retrait du consentement n'affecte pas la légalité du traitement effectué avant le retrait.

8. Abus et exclusion

1. L'organisateur se réserve le droit de déclarer la participation invalide et d'exclure les participants s'il y a, ou si l'on soupçonne qu'il y a :
- des participations multiples d'une même personne ;
 - l'utilisation d'adresses électroniques temporaires, non personnelles ou jetables ;
 - une participation automatisée, des scripts ou des bots ;
 - Une inscription sans le consentement du titulaire de l'adresse électronique ;
 - toute autre forme de fraude ou d'utilisation abusive.
2. Dans de tels cas, la participation peut être déclarée nulle sans autre explication.

9. Responsabilité

1. L'organisateur n'est pas responsable :
- des défaillances techniques ou des interruptions ;
 - des erreurs dans le décompte des inscriptions ;
 - de la perte ou l'endommagement du prix après son envoi.
2. La participation à cette action est entièrement à vos risques et périls.

10. Modification et résiliation

1. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à cette action ou à ses conditions si des circonstances impérieuses l'exigent.
2. Les modifications seront publiées sur la page de l'action de l'Organisateur et entreront en vigueur au moment de leur publication.

11. Droit applicable **AVIS AU TRADUCTEUR : RENDRE LE NIVEAU LOCAL PERTINENT**

1. Le droit belge s'applique à cette action et à ses conditions.
2. Les litiges découlant de cette action seront soumis au tribunal compétent en Belgique, à moins que le droit impératif n'en dispose autrement.